Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260417-20260406-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 17 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/06

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, il a été établi un règlement intérieur.

Il fixe notamment les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Le projet de règlement a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération,
- DIT que des modifications pourront être proposées en cours de mandat.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON